

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL A
LA FONCTION PUBLIQUE
ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 70/117 DU 15 FEVRIER 1970
/MOT.SGPT.DFP.6/10/17

Portant reclassement et nomination de
Monsieur BASSILA Dominique, Professeur
Technique Adjoint de 6° échelon.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/ISAS:

(/u l'Acte fondamental du 5.4.77;
(/u la loi n° 45/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires des cadres de la République Popu-
laire du Congo;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres de
fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi
n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 67/50 du 24 Février 1967 rè-
glementant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations
reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.77 structurant le
Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;
(/u le décret n° 77/165 du 5.4.77 portant no-
mination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u l'Ordonnance n° 35/77 du 28.7.77 relative
à l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire
du Congo;
(/u la lettre n° 2194/MEN.SGEN.DPAA du 4.11.77
transmettant le dossier présenté par l'intéressé;
(/u l'attestation n° 2429/MEN.DPE. du 22.8.77
délivrée par le Ministère Français de l'Education Nationale;
(/u l'arrêté n° 7524/MEN.DGE.DAAF du 23.9.77
portant promotion des fonctionnaires catégories A II et BI
des Services Sociaux (Enseignement Technique de la Républi-
que Populaire du Congo pour l'année 1977;

DECRETE :

.../...

(2)

Article 1er: En application des dispositions du décret n°64/165/ du 22.5.64 susvisé, Monsieur BASSILA Dominique, Professeur Technique Adjoint de 6^e échelon, indice 1090 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (Enseignement Technique) en service à Brazzaville, titulaire d'un certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Technique, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur de l'Enseignement Technique de 4^e échelon, indice 1110-ACC-néant

Article 2: Le présent décret qui prendra effet tant au point de la solde que de l'ancienneté, pour compter du 30.10.77, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera /-

Brazzaville, le 15 FEVRIER 1980

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Ministre du Plan

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine NIDNGA

Le Ministre des Finances

Henri LOPES

LE MINISTRE du Travail et de la
Justice, ~~Cardo~~

Alphonse MOISSOU-POUATI

AMPLIATIONS/-

JORPC.....2
SGFPT.D.F.P.... 4
D.B..... 2
D.C.F..... 2
MEN..... 3
SGEN..... 3
DPAA..... 5
INRRP..... 2
DOSSIER.....4
INTERESSE..... 1
SGCM/BL..... 4